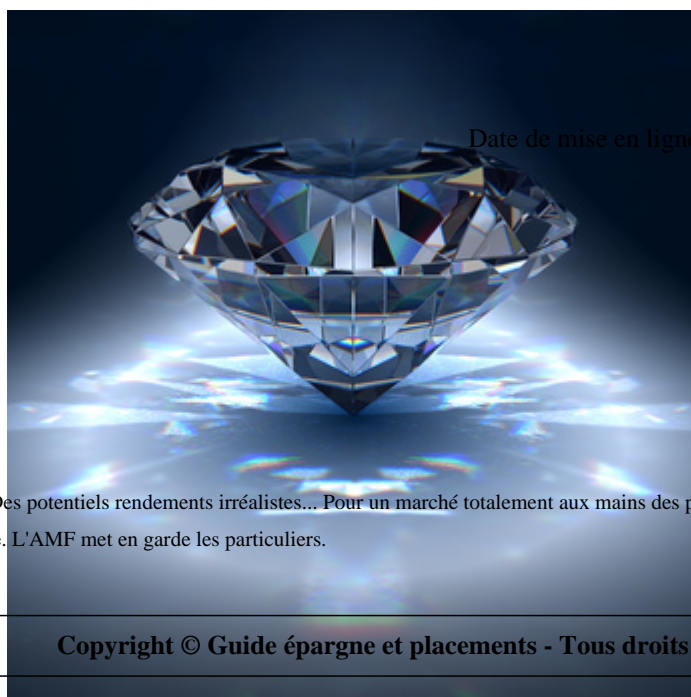


Diamant d'investissement : le nouveau piège à gogos ?

- Actualités - Actualités Epargne -



Date de mise en ligne : jeudi 3 août 2017

Description :

Un placement miraculeux ! Des potentiels rendements irréalistes... Pour un marché totalement aux mains des professionnels. Les particuliers n'ont que peu de chance de s'en sortir indemne. L'AMF met en garde les particuliers.

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Diamant : un placement à haut risque

Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé !

Le marché du diamant est aux mains des professionnels du secteur. Ce marché n'est pas réglementé. Les rendements affichés ne reposent donc sur rien, uniquement des échanges de gré à gré, ne représentant absolument pas la valeur intrinsèque des diamants. Les arnaques dans ce domaine sont légions.

- Comment sont fixés les prix ?

Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

L'AMF met en garde les particuliers



Diamant d'investissement : le nouveau piège à gogos ? © Fotolia.com

L'AMF met en garde le public contre les offres de placement dans les diamants d'investissement. D'apparence très attractives, et souvent présentées comme une valeur refuge, ces offres font miroiter des promesses de rendements exceptionnels, voire irréalistes. L'AMF appelle les particuliers à la plus grande vigilance.

L'AMF constate une forte augmentation des offres de placement dans le diamant d'investissement auprès du public français. Elle est, en outre, de plus en plus sollicitée par des épargnants se plaignant de démarchage agressif par ces plateformes ou de difficultés à récupérer leur investissement voire encore à joindre leur interlocuteur. Il apparaît également que les adresses postales de ces plateformes ou sociétés dans des lieux prestigieux sont souvent fictives ; le discours commercial n'est pas sans rappeler celui employé par les plateformes de trading illégales de Forex ou d'options binaires.



BESOIN D'UN CONSEIL JURIDIQUE ?

Plus de **150 avocats** vous conseillent immédiatement **par téléphone**

Choisissez votre avocat en appelant le
01 75 75 25 24*
*prix d'un appel local

JuriTravail

© Fotolia.com

En raison de la très grande incertitude quant à la nature de telles offres, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de ces entités et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

L'AMF rappelle aux épargnants que ces offres d'investissement s'avèrent risquées et les appelle à la plus grande vigilance. En cas d'escroquerie, les victimes doivent déposer plainte et fournir aux autorités judiciaires compétentes toutes les informations possibles (références des transferts d'argent, contacts identifiés, adresses, mails ou courriels, Skype, etc.).

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement, notamment compte tenu de la forte recrudescence des offres d'investissement dans les diamants :

Des précautions minimales avant de donner suite

Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;